



Facture exorbitante depuis installation pompe à chaleur

Par **forcedouble1965**, le **13/01/2021** à **21:07**

Bonjour,
Mon ex et son compagnon ont fait installer une pompe à chaleur. On leur a promis des économies. Au lieu de cela, leur facture d'électricité a été multipliée par quatre. 500 euros rien que pour décembre pour une maison vigneronne du 18e siècle, de 250 m² dans le sud. Le professionnel n'a-t-il pas une obligation de résultat ou un devoir de conseils ?
Merci.

Par **Visiteur**, le **14/01/2021** à **11:58**

Bonjour
Avant d'analyser la situation d'un point de vue juridique, avez vous fait intervenir un thermicien expert ?
Car cela peut aussi provenir d'un dimensionnement (250 m²), de l'isolation (maison du 18e).
Et c'est de plus un préalable pour une action juridique le cas échéant.

Par **morobar**, le **14/01/2021** à **16:48**

Bonjour,
[quote]
Le professionnel n'a-t-il pas une obligation de résultat ou un devoir de conseils ?
[/quote]
Oui, mais le résultat est atteint: poser une pompe à chaleur fonctionnant.
Oui pour le conseil, mais pas forcément le meilleur conseil.